

TAUX DE CHANGE US\$ - ESCUDO

Le taux de change de l'Escudo capverdien a évolué comme suit :

1975	1 US\$ = 25,5 Esc.	1982	1 US\$ = 57,0 Esc.
1976	" = 20,2 Esc.	1983	" = 71,1 Esc.
1977	" = 34,1 Esc.	1984	" = 86,5 Esc.
1978	" = 35,5 Esc.	1985	" = 90,0 Esc.
1979	" = 37,4 Esc.	1986	" = 79,2 Esc.
1980	" = 40,4 Esc.	1987	" = 72,3 Esc.
1981	" = 46,7 Esc.	1988	" = 71,5 Esc.

AVERTISSEMENT

Le rapport final de l'étude de *l'émigration et des transferts des Capverdiens émigrés* est composé de 4 parties :

- cadrage socio-démographique de l'émigration
- cadrage macro-économique de l'émigration
- les politiques suivies par quelques pays à forte émigration
- pour une solidarité capverdienne internationale.

Les conclusions sont incluses dans la 4ème partie, et résumées en début de rapport.

La lecture des 4 parties peut se faire de façon indépendante. Le matériau rassemblé dans le rapport de Phase I a été utilisé et est cité, mais n'a pas été repris dans le présent texte : on s'y reportera aussi souvent que nécessaire.

Les conclusions de l'étude ne représentent pas obligatoirement le point de vue du gouvernement du Cap-Vert, ni de la BIRD, sur un crédit de laquelle l'étude a été réalisée.

• •
•

L'étude a été réalisée par :

- * Christian DESSALLIEN, Economiste, Directeur d'Etudes
- * Jean-Pierre DIEHL, Economiste, Directeur d'Etudes
- * Michel LESOURD, Docteur en géographie, Professeur à l'Université de Rouen, Consultant SEDES
- * Le recueil de l'information a été également assuré par Philippe DUCHEMIN, Ivana FORNESI et François BRAUN
- * Le rapport a été dactylographié par Nicole RAYNAUD.

CONCLUSION GENERALE

- 1 - Malgré sa longue tradition de l'émigration, le Cap-Vert est resté tributaire de l'évolution défavorable des possibilités d'accès au marché des pays occidentaux : cela explique la stagnation du nombre des départs en dessous de 2500 par an, tous motifs confondus.

La réduction de l'immigration de main d'oeuvre dans les pays de l'OCDE a trois explications :

- le ralentissement de la croissance économique,
- la diversification des pays de provenance (Asie du Sud-Est en particulier), ce qui met les candidats à l'émigration en concurrence et borne supérieurement leur nombre (quotas officiels ou de-facto)
- l'adoption progressive de politiques restrictives, avec, dans le cas particulier de la CEE, l'homogénéisation de son marché du travail qui privilégie l'embauche intra-communautaire.

Dans ces conditions, il convient de prendre acte de ces limites, tout en notant qu'il sera toujours fait appel par ces pays à une main d'oeuvre étrangère : les flux ne seront donc pas taris et, pour un pays comme le Cap-vert (taille limitée, bonne réputation de ses travailleurs dont les qualités d'adaptation sont connues), pourraient se maintenir sans effort excessif.

Si on combine le tassement des regroupements familiaux, le maintien de l'émigration de main d'oeuvre productive et l'ouverture possible de nouvelles destinations (Amérique Latine, Afrique continentale), il est raisonnable d'estimer que les départs bruts resteront compris entre 2000 et 2500 personnes par an, à court et moyen termes, et que leur structure par tranche d'âge et par sexe changeront peu.

- 2 - L'intérêt économique de l'émigration est à considérer sous le seul angle du "pis aller".

Il est impossible de faire croître sur le sol national l'appareil productif au rythme de la population : c'est pour cela, essentiellement, que partent les chefs de famille. Mais s'y ajoute depuis quelques années l'attraction des jeunes pour les modes de vie occidentaux, une attraction qui ira en croissant. C'est dire que ce sont les meilleurs éléments qui sont les premiers candidats au départ. Ceci peut être lu comme un "trop plein" ou comme une "saignée". La première lecture interprétera les transferts financiers faits par les émigrés comme un avantage pour l'économie, la seconde comme la maigre compensation d'une perte de forces vives et d'un affaiblissement des structures familiales.

Les transferts d'un émigré donné à sa famille ont tendance à décroître avec le temps : distension des liens familiaux, augmentation des dépenses dans le pays d'accueil (et donc diminution de l'épargne transférable) au fur et à mesure de l'intégration toujours cherchée.

Compte tenu de notre position sur la stagnation des départs, il est peu vraisemblable que la communauté des envoyeurs potentiels de fonds croisse. La limitation certaine des rapatriements par envoyeur nous conduit à conclure que, dans le futur, les transferts globaux vont stagner au mieux, voire décroître.

Il serait donc, à notre avis, dangereux de miser sur une remontée des transferts de type familial : leur plafonnement à 2 milliards d'escudos 1989 nous semble être l'hypothèse la plus vraisemblable.

- 3 - Dans ces conditions, le gouvernement doit prendre acte que l'émigration, même si elle est positive sur le plan individuel, comporte trop d'aspects négatifs pour qu'on puisse définir une politique de l'émigration, tant le mot "politique" est lié à des actes de développement.

Le gouvernement peut faire siennes un certain nombre de positions visant à encadrer l'émigration pour en limiter les aspects négatifs, en améliorant l'information sur les destinations possibles et les conditions d'accueil, en orientant les candidats au départ vers les pays les plus favorables, en engageant des actions de nature à augmenter les transferts et les retours d'actifs,... Des exemples de politique suivie par des pays à forte émigration sont décrits dans la 3ème partie de ce rapport. Des propositions en ce sens sont présentées dans la 4e partie.

- 4 - Le gouvernement doit dépasser la vision actuelle de l'émigration, une vision centrée sur le départ des gens, le renvoi d'argent et le retour de retraités, car elle est improductive en termes de politique. En émigrant, la presque totalité des Capverdiens n'avaient pas l'intention de revenir au pays, bien qu'on la leur ait souvent prêtée. La diversité des modèles auxquels ils ont su adhérer a donné à leur diaspora une dimension universelle dont chaque membre, qu'il soit au pays ou à l'étranger, devrait pouvoir tirer profit.

Il convient de valoriser les liens entre les communautés du monde entier par un échange économique et culturel dynamisé, afin que l'extraversion qui préside à tant de programmes économiques soit internalisée, et que les actions proposées mettent en évidence les avantages et bénéfices mutuels d'une vision large. Ces avantages ont été soulignés dans la 4ème partie du rapport, et un certain nombre de propositions ont été avancées.

- 5 - En tout cas, le problème du coût de l'émigration reste posé, tant il est difficile de préciser les termes d'un tel bilan. En effet certaines dépenses sont comptabilisées (frais de voyage, bourses d'études, sorties de fonds,...), d'autres non. De même, certaines recettes le sont (transferts, comptes), d'autres non. Mais comment évaluer le déséquilibre durable des structures familiales et l'absence structurelle de travailleurs qualifiés ? Quel coût donner à l'impossible obtention d'une base de revenus équilibrée pour financer une couverture sociale sans recours massif à des ressources fiscales ? Quel serait un bilan qui mettrait en balance le coût d'entretien d'un individu sa vie durant et sa production économique ? Il y a une grande disjonction entre la problématique de la création d'emploi et la pyramide des âges, une pyramide fortement étranglée au niveau des premières tranches d'actifs.

Autrement dit, la politique de l'emploi est à définir indépendamment du problème de l'émigration, car elle aura peu d'influence sur cette dernière, tant elle se situe en aval d'un phénomène structurellement établi depuis des décennies. Aucune matrice économique ne pourrait figurer le lien entre population totale et population active, un lien tissé de notations plus sociales que strictement économiques.

- 6 - Cette étude a permis de tramer la réflexion sur le thème de l'émigration, en élargissant la base d'appui à l'ensemble des communautés extérieures, en soulignant l'inextricable fusion de l'économique, du social et du culturel dans l'échange général entre le pays et l'extérieur, en rappelant enfin l'inertie de la structure même de l'émigration et la faible efficacité des mesures destinées à modifier significativement cette structure.

Sur ces bases, certaines propositions ont été esquissées : elles offrent une ouverture sur des axes d'intervention qu'il convient de caler sur l'action politico-économique de l'Etat pour les prochaines années. C'est pourquoi la présente étude doit s'inscrire délibérément dans la réflexion continue sur l'émigration, et alimenter les débats à venir sur les voies et moyens à adopter.

L'élargissement et l'approfondissement des propositions est à conduire par les services et organismes ad-hoc qui ont tout à la fois la connaissance directe du sujet et la compétence pour juger de leur pertinence et de leur efficacité présumée. La Délégation Générale aux Migrations, dont la création est suggérée, sera le chef d'orchestre de ces travaux.